

option Technicien-conseil en production laitière

RNCP2299 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 5
Sigle	CS — Certificat de spécialisation
Code(s) NSF	212
Formacode(s)	21524
Code(s) ROME	A1302
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2024

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
LEGTA LYCEE AGRICOLE AGROALIMENTAIRE DES SARDIERES	19010819100015	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

- Activités visées :

Le titulaire du certificat de spécialisation option Technicien-conseil en production laitière est capable de réaliser les activités suivantes :

- Il assure le contrôle des performances laitières officielles (activité spécifique du technicien de contrôle laitier)
- Il réalise le diagnostic technique et/ou technico-économique de l'élevage et met en place l'appui technique
- Il élabore ou participe à l'élaboration de références techniques, technico-économiques et réalise des études particulières
- Il s'insère dans l'environnement professionnel et dynamise son réseau
- Il se forme, s'informe et participe à la vie de son service

COMPÉTENCES ATTESTÉES

UCP1 : Présenter le contexte de la production laitière

UCP2 : Réaliser le diagnostic technico-économique global de l'élevage laitier

UCP3 : Réaliser le suivi technique de l'élevage laitier

UCP4 : Participer aux actions collectives de son service

Blocs de compétences

RNCP2299BC01 — UCP1 : Présenter le contexte de la production laitière

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- caractériser la filière lait et produits laitiers.
- présenter les systèmes de production laitiers
- rappeler les principales dispositions réglementaires et les procédures concernant la production laitière et les produits d'élevage

RNCP2299BC02 — UCP2 : Réaliser le diagnostic technico-économique global de l'élevage laitier

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- élaborer les bilans techniques et technico-économiques de l'élevage.
- analyser les facteurs des variations de la production
- formuler un diagnostic technico-économique global

RNCP2299BC03 — UCP3 : Réaliser le suivi technique de l'élevage laitier

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- conseiller sur la conduite de la sélection et de la reproduction
- participer à la mise en place et au suivi du plan sanitaire d'élevage
- apporter un appui technique en matière d'alimentation en fonction des objectifs de production
- proposer un plan d'aménagement des installations et des bâtiments d'élevage dans le respect des normes environnementales
- conseiller sur l'organisation du travail et ses conditions de réalisation (sécurité, ergonomie, bien-être...)
- apporter un appui technique en matière de gestion des effluents dans le respect de la réglementation

RNCP2299BC04 — UCP4 : Participer aux actions collectives de son service

LISTE DE COMPÉTENCES

Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 4 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Ce bloc vise à :

- organiser le contrôle des performances
- participer à une étude et/ou une expérimentation
- élaborer des références technico-économiques
- diffuser l'information

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Secteur d'activités :
- Les organismes de contrôle laitier ;
- Les laiteries ;
- Les organismes de développement.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Types d'emplois accessibles :
- Contrôleur laitier ou technicien de contrôle laitier en organisme de contrôle laitier ;
- Technicien en production laitière ou ARC (agent relation culture) en laiterie ;
- Technicien en organismes de développement : EDE, SUAD...

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 117 €
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	4 645
Jugés difficiles à recruter	44 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Jury composé paritairement : – de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ;
– de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du certificat de spécialisation, à parité employeurs ou exploitants agricoles et salariés.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 317 €
Selon la branche	7 317 € – 7 362 €
Prise en charge	Branches concernées

7 317 €

Valeur par défaut · 212 branches

7 362 €

CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement

01/01/2024

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : chlorofil.fr

<http://www.chlorofil.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2299/>